



FERMETURE DES AGENCES ! ENFIN !

LA SANTE DE TOUS RESTE NOTRE PRIORITE, RESTONS VIGILANTS ET MOBILISES

Dans une période où le nombre de personnes atteintes du Covid 19 ne cesse de croître, **la CGT Pôle emploi se félicite qu'enfin, les agences soient fermées au public** afin d'éviter la propagation du virus tant pour les agents que pour les usagers.

Cette évolution de notre Direction Générale fait suite aux expressions collectives des agents, aux actions syndicales de chacun et particulièrement aux cadres unitaires syndicaux existant tant au niveau national que régionaux. Néanmoins, **la fermeture des agences est due, in fine, au refus du Ministère du Travail de faire évoluer les « Attestations de déplacements dérogatoires »** afin de permettre aux travailleurs privés d'emploi de se rendre dans nos agences au grand dam de notre Direction Générale !

⇒ **La Direction Générale espère toujours faire évoluer ces attestations** liées aux obligations de confinement, son retour à la raison ne semble donc toujours pas d'actualité et la CGT Pôle emploi restera vigilante, il en va de la santé de toutes et tous.

La Direction Générale, comme nous le souhaitons, **maintient en agence le relevé du courrier** (et scan) avec un agent (par rotation et volontaire) et un membre de l'ELD, pour le temps nécessaire à son traitement.

⇒ **MAIS la DG renvoie la responsabilité de la protection des agents aux Directions Régionales !** Ainsi, gels et sprays désinfectants ne sont toujours pas arrivés sur les sites ! La CGT Pôle emploi appelle l'ensemble des agents et des encadrants à la plus grande des prudenances, **le traitement des courriers doit impérativement se réaliser avec des moyens de protection appropriés.**

Alors que le nombre d'agents présents dans les agences devrait être uniquement de 2 collègues le matin, nous constatons qu'à l'heure actuelle de nombreux agents sont encore présents sur les sites à la journée. En effet **pour la DG, l'ensemble de nos activités doivent être maintenues ! Ainsi des collègues non télétravailleurs pourraient être encore amenés à exercer sur site** notamment pour des ESI téléphoniques ou du recueil et traitement des offres d'emploi. La DG envisage la mise en place de plateformes de télétravailleurs dématérialisées ! **Ces situations seraient inadmissibles !**

La CGT Pôle emploi exige :

- ⇒ **La seule présence de deux agents sur site pour relever le courrier (adapté aux tournées de La Poste) et le traiter dans des conditions de sécurité absolue uniquement le matin. Personne d'autre ne doit être présent au sein des agences ou des structures.**
- ⇒ **Le maintien en télétravail de la seule activité gestion des droits pour la liquidation des nouveaux dossiers et le paiement en masse de tous les allocataires – accompagné de pauses - rotations et sans exigences de rentabilité. Les autres activités ne sont pas à ce jour essentielles**
- ⇒ **Le renvoi chez eux des agents de Pôle emploi, avec ou sans outil pour télétravailler avec maintien de leur rémunération**

La CGT Pôle emploi soutiendra tous les agents faisant valoir leur droit de retrait. La CGT Pôle emploi interviendra, tout en recherchant l'unité la plus large, pour garantir nos droits dans le cadre de l'« Etat d'Urgence », **pour assurer notre protection et notre santé, pour permettre aux allocataires de bénéficier de leurs allocations et de nouveaux droits liés à la situation actuelle** (actualisation automatique, gratuité du 3949, suspension des trop perçus, ...)